

Département de Maine-  
et-Loire

Arrondissement de  
Segré-en-Anjou-Bleu

2022-06-30-18 : Convention de mise à disposition de personnel entre la  
commune de Bécon-les-Granits et la CCVHA

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures trente, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence d'Etienne Glémot, Président.

**Étaient présents :** Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Hervé BLANCHAIS, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, David GEORGET, Etienne GLEMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Véronique LANGLAIS, Maryline LEZE, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Brigitte OLIGNON, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Emmanuel CHARLES, Jean-Pierre BOISNEAU, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODEE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU

**Étaient excusés :** Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU, Isabelle CHARRAUD, Muriel NOIROT, Christelle BURON, Marc-Antoine DRIANCOURT, Rachel SANTENAC, Michel THEPAUT, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Jean-Marc-COTTIER, Mireille POILANE, Benoit ERMINE, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST

**Pouvoirs :** Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD donne pouvoir à Etienne GLEMOT, Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLEMOT, Christelle BURON donne pouvoir à Estelle DESNOES, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Michel POMMOT, Rachel SANTENAC donne pouvoir à Véronique LANGLAIS, Michel THEPAUT donne pouvoir à Maryline LEZE, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD donne pouvoir à Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Mireille POILANE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Membres en exercice :50
Membres présents :34
Pouvoirs :13
Quorum :17
Votants :47
Votes pour :47
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/06/2022
Date de publication sur le site internet de la collectivité :

**Secrétaire de séance :** Valérie AVENEL

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20220630-2022-06-30-18-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2022  
Date de réception préfecture : 13/07/2022

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique ;

**VU** le projet de convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Bécon-les-Granits et la CCVHA ;

**VU** l'avis favorable du Comité Technique en date du 17 juin 2022 ;

**VU** l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines en date du 14 juin 2022 ;

**VU** l'engagement de la collectivité dans le cadre d'une politique de Ressources Humaines responsable ;

**CONSIDERANT** que suite à la reprise en régie directe de l'accueil de loisirs sans hébergement sur le territoire de la commune de Bécon-les-Granits pour les vacances scolaires, il est également décidé, afin d'harmoniser la gestion de cette activité, de la période scolaire, jusqu'à présent géré par la voie d'une prestation de services avec la commune de Bécon-les-Granits

**CONSIDERANT** qu'en conséquence, il est proposé de conclure une convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Bécon-les-Granits et la CCVHA concernant deux agents titulaires de la commune de Bécon-les-Granits, lesquels exercent d'ores et déjà les missions d'animation et d'entretien les mercredis en période scolaire dans le cadre de prestation de services :

- Un adjoint d'animation territoriale pour 803,50 heures travaillées par an ;
- Un adjoint technique territorial chargé de l'entretien pour 275,50 heures travaillées par an ;

**ENTENDU** l'exposé de Pascal CRUBLEAU, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité:**

- Approuve le projet de convention de mise à disposition du personnel entre la commune de Bécon-les-Granits et la CCVHA ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants ;
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre  
Fait et délibéré en séance  
le 30 juin 2022  
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20220630-2022-06-30-18-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2022  
Date de réception préfecture : 13/07/2022

2 / 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, par courrier adressé, devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la publication ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.